

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

#### **SÉANCE DU 10 AVRIL 2018 À 18 HEURES 30**

N° DEL2018\_052 : ZA ALBIPOLE – SECTEUR PAE – CESSION DE PARCELLES À L'ENTREPRISE MARC PARCS ET JARDINS

#### **L'an deux mille dix huit, le dix avril**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Blandine THUEL, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Joëlle VILLENEUVE, Yves CHAPRON

**Membres présents non votants** : Monsieur,  
Philippe GRANIER

**Membres excusés** : Mesdames, messieurs,  
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Patrick BETEILLE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Marie-Louise AT (pouvoir à Michel FRANQUES), Laurence PUJOL (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Louis BARRET (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

**Votants : 46**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2018**

### **N° DEL2018\_052 : ZA ALBIPOLE – SECTEUR PAE – CESSIION DE PARCELLES À L'ENTREPRISE MARC PARCS ET JARDINS**

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

**Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,**

La société MARC PARCS et JARDINS est une SARL en activité depuis le 7 novembre 2014. Elle fait suite au rachat de l'entreprise Christian MARC qui avait été créée en 1976. Actuellement son bâtiment principal se trouve sur Albi et ses locaux d'activités à Salies, Rouffiac et Saint Grégoire.

Son activité consiste à la création, l'aménagement et l'entretien de tout espace vert aussi bien pour les entreprises que les particuliers. Le chef d'entreprise monsieur Adrien MARC, possède une 2ème société : JARDINAGE SERVICE MARC et Fils qu'il avait créée en 2008 avec son père. Celle-ci lui permet de développer le service à la personne pour l'entretien des parcs et jardins.

Il souhaite regrouper les 2 entreprises et réaliser une construction pouvant abriter l'ensemble des équipements et outils de travail de ses 2 sociétés. Pour cela il envisage d'acquérir un terrain sur la ZA Albipôle afin de construire un bâtiment plus grand (450 m<sup>2</sup> env) et surtout plus fonctionnel.

Par courrier en date du 25/02/2018, il nous a indiqué être intéressé par le lot n°4 de la ZA Albipole, secteur Jean Thomas et Vedel (PAE), parcelle AK n°190, d'une surface de 4 345 m<sup>2</sup>

Le prix de vente de cette parcelle proposé à 30 € HT/m<sup>2</sup> TVA en sus est conforme à l'évaluation des domaines en date du 08/03/2018. Cette cession générera une recette d'un montant de 130 350 € HT. Il est rappelé que comme pour toute implantation sur le secteur PAE d'Albipole, la société devra s'acquitter d'une participation d'urbanisme qui a été instaurée par délibération en date du 19/12/2002.

Il vous est demandé d'approuver la cession de la parcelle AK N°190, d'une surface de 4 345 m<sup>2</sup> à la société MARC PARCS et JARDINS ou à toute personne morale s'y substituant pour son projet de développement sur l'Albigeois.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de France Domaines en date du 08/03/2018,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 27 mars 2018,

CONSIDÉRANT l'intérêt, au regard de sa compétence en développement économique, pour l'économie du territoire de la communauté d'Agglomération de l'Albigeois le développement des entreprises locales et la création d'emplois,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la cession de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Terssac, section AK numéro 190 d'une surface 4 345 m<sup>2</sup> environ à la société MARC PARCS et JARDINS ou à toute personne morale s'y substituant pour son projet de développement sur Albipôle.

**FIXE** le prix de cession de 30 € HT/ m<sup>2</sup> TVA en sus soit un montant de 130 350 € HT TVA en sus.

**AUTORISE** madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,  
Fait le 10 avril 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL